

Premier feuillets
Meaux
27.



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant ~~29~~ix. huit feuillets, cotés et paraphés par
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les
NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune de ~~Erilbardon~~
pendant le cours de l'année 1872.

A Meaux, le ~~vingt~~ Décembre mil huit cent soixante-onze.
Mr. Thomas

Mairie de Trilbardou

Trilbardou 27

Mairie de Trilbardou

MÉMORIAL

Marriage de

Nicolas Cartier

Marie Isomie Duval

2 Janvier.



No. 1.

L'an mil huit cent soixante douze, le mardi deux janvier, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Signières, Notaire et Officier public de l'Etat civil de la commune de Trilbardou, canton de Clécy, Seine-et-Marne, sont comparus publiquement en la maison commune Nicolas Cartier, âgé de quarante-six ans un mois vingt-un jours, bourgeois demeurant à Trilbardou, né à Pierrefonds (Oise), fils majeur et légitime de Sébastien Pierre Nicolas Cartier, décédé à Pierrefonds le six mars mil huit cent soixante-deux, et de Sébastine Thérèse Denis, décédé à Trilbardou, le vingt-cinq juin mil huit cent soixante-douze, et veuf en première noces de Marie Cécile Hébert, décédée en cette commune le vingt-cinq février mil huit cent soixante-douze.

Et dame Marie Isomie Duval, âgée de quarante-quatre ans deux mois et sept jours, sans profession, demeurant à Lagny, née à Gisors le Chapitre, canton de Dammarie, fille majeure et légitime de Sébastien Claude Etienne Duval, décédé à Gisors, le dix-neuf avril

384

mil huit cent vingt-huit, et de Marie Geneviève Lefèvre, âgée de soixante-seize ans, sans profession, demeurant à Montfay la Cour, commune de Villeneuve, laquelle nous a déclaré consentir au mariage projeté, ainsi qu'il résulte de l'acte passé devant l'émicain chez M^e Grane, notaire à Sacy le vingt-sept décembre mil huit cent soixante- et onze. Le tout est à dossier constaté par les actes de naissance de l'époux et de l'épouse, les actes de décès de père et mère de l'époux et du père de l'épouse, ainsi que les actes de décès de la femme de l'époux et du mari de l'épouse, que nous ont été produits et que nous avons sous les yeux; lesquels, après avoir été paraphés par nous et par les parties produisantes resteront annexés au présent acte. Les parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites tant en notre mairie qu'en celle de Sacy, les dimanches dix-sept et vingt-quatre décembre mil huit cent soixante- et onze à l'heure de midi, d'après un certificat délivré par M^e le Maire de la commune de Sacy.



en date du vingt-huit décembre dernier
lequel après avoir été aussi paraphé
par nous et la partie produisante, restera
annexé au présent acte. Aucune opposition
audit mariage ne nous ayant été signifiée,
faisant droit à leur requérition, après avoir
donné lecture de toutes les pieces ci-dessous
mentionnées, ainsi que du Chapitre six du
Code civil relatif au Mariage, avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils
veulent se prendre pour mari et pour femme.
Chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement, avons déclaré au nom de la loi
que le Sieur Nicolas Cartier, et la Dame
Marie Isomie Durval étaient unis par le
mariage. D'après la loi du six juillet mil huit
cent cinquante, nous avons interpellé les deux
futurs époux, ainsi que les personnes présentes,
autorisant le mariage, à nous déclarer s'il
avait été fait un contrat, lesquels nous ont
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi nous avons dressé acte immédiatement
en présence des Sieurs Louis Edmond Delaroché,
âgé de cinquante ans, cultivateur, Louis-François
Prévost, âgé de trente-quatre ans, Marchand

devin, Jean-Louis Gastien, âgé de cinquante-cinq ans, charon, et Léon-Pierre Charles Révère, âgé de trente ans, charretier, tous quatre témoins majeurs, demeurant à Trilbardon. Et amis de l'époux et de l'épouse, lesquels ont ainsi que les parties contractantes signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

M. J. Duvale A. Cartier
G. Lefebvre S. E. Delarocque

J. L. Gastien T. Pierrot
Notaire à L'espérance



6073

déclaré consentis au mariage projeté, d'une part; Et demoiselle Claire Adolphe Sophie Garmigny, âgée de dix-neuf ans, un mois, centurière, née à Trilbardon, le vingt-deux novembre mil huit cent cinquante-deux, et y demeurant, fille unique de Auguste Isidore Garmigny, décédé à Trilbardon, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-dix, et de Aglaïe Anne Buisson, âgée de quarante ans et demi, sans profession, domiciliée en cette commune; Camille, née présente, nous a déclaré consentis au mariage à cette partie. Lesdites naissances de l'époux et de l'épouse, et de deux du père de l'épouse nous sont constatées par les registres de l'état civil de cette commune, que nous avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites tant en notre mairie qu'en celle de L'Ammeray les dimanches vingt-quatre et trente-un décembre dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de notre commune en du certificat délivré par le Maire de L'Ammeray, en date du cinq janvier dernier. Sur notre interpellation, les époux et les personnes présentes autorisant le mariage, nous nous déclaré qu'il a été fait un contrat et nous nous remis un certificat délivré par Maître Laisné, notaire à Laforêt-sous-Jouarre, mandatamment de Meaux, Seine-et-Marne, constatant que ce contrat a été passé devant lui le quinze décembre mil huit cent soixante-et-onze. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, et après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées par le prédisant et par nous demeureron annexes au

N^o 2.
Mariage de
Camille Adolphe
Garmigny
et
Anne Adolphe Sophie
Garmigny
le 5 Janvier
à L'Ammeray
Le 24 et 31 Decembre 1871
à L'Ammeray
L'époux, âgé de vingt-six ans et trois mois, Marchand épicier, né à Trilbardon le neuf juillet mil huit cent quarante-cinq, demeurant à L'Ammeray, fils unique de Jean-Louis Gastien, décédé à L'Ammeray le neuf février mil huit cent cinquante-deux, ainsi qu'il résulte de l'extrait délivré par le maire de cette commune, et légalisé par le juge de paix du canton de Laforêt-sous-Jouarre, et de Adolphe Sophie Garmigny, domiciliée à L'Ammeray; L'quelle ici présente, nous a déclaré consentis au mariage projeté, d'une part; Et demoiselle Claire Adolphe Sophie Garmigny, âgée de dix-neuf ans, un mois, centurière, née à Trilbardon, le vingt-deux novembre mil huit cent cinquante-deux, et y demeurant, fille unique de Auguste Isidore Garmigny, décédé à Trilbardon, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-dix, et de Aglaïe Anne Buisson, âgée de quarante ans et demi, sans profession, domiciliée en cette commune; Camille, née présente, nous a déclaré consentis au mariage à cette partie. Lesdites naissances de l'époux et de l'épouse, et de deux du père de l'épouse nous sont constatées par les registres de l'état civil de cette commune, que nous avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites tant en notre mairie qu'en celle de L'Ammeray les dimanches vingt-quatre et trente-un décembre dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de notre commune en du certificat délivré par le Maire de L'Ammeray, en date du cinq janvier dernier. Sur notre interpellation, les époux et les personnes présentes autorisant le mariage, nous nous déclaré qu'il a été fait un contrat et nous nous remis un certificat délivré par Maître Laisné, notaire à Laforêt-sous-Jouarre, mandatamment de Meaux, Seine-et-Marne, constatant que ce contrat a été passé devant lui le quinze décembre mil huit cent soixante-et-onze. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, et après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées par le prédisant et par nous demeureron annexes au

présent acte, ainsi que du Chapitre six du code civil relatif au Mariage nous avons demandé aux futurs époux de prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré, au nom de la loi que Camille. Adrienne Lefèvre et Clém. Adolphe. Sophie Garmigny étaient mis par le Mariage. De qui nous avons assorti l'acte, en présence des sieurs Paul Turay Lefèvre, buraliste, âgé de vingt-huit ans ; Adolphe. Eugène Devreux, cultivateur, âgé de quarante-un ans et demi, tous deux témoins majeurs demeurant à Sammeroy, le premier frère et le second ami de l'épouse ; Louis. Eugène Garmigny, cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à Sammeroy, ex Calicet. Odile Pleuron, Rentier, âgé de soixante-huit ans, domicilié à Crillardon, tous deux témoins majeurs ; le premier oncle paternel et le second ami de l'épouse, lesquels nous ainsi que les parties contractantes signé avec nous le présent acte, après lecture faite, à l'âge de quarante-huit ans, épouse : apposé le renvoi.

S. A. S. Garmigny C. A. Lefèvre

S. A. Garmigny ab Bussière
S. A. Devreux

S. A. Garmigny M. de Pleymer
P. Turay

N^o 3.
Naissance de
Désiré Guibert

8 janvier.

C. A. Au mil-huit cent soixante-douze, le neuf janvier, à
midi-heure cent soixante-douze, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et
officier de l'état civil de la commune de Crillardon, canton de Clacy, département de Seine-et-Marne, est comparue la



département de Seine-et-Marne, est comparue la
sieur Théophile Guibert, âgé de trente-deux
ans, berger, né à Laine-Sauvage, canton de Fresnes, Belgique,
(sujet belge) demeurant à Crillardon, lequel m'a présenté un
enfant du sexe masculin, né à son domicile, hier, huit janvier,
à dix heures du matin, de son légitime mariage avec Julie
Meunier, âgée de vingt-huit ans, son épouse, sans profession,
en quelqu'enfant il a déclaré donner le prénom de Désiré.
Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence
de Victor-Alexandre Maré, âgé de cinquante ans, menuisier,
et Charles-Hippolyte Dubois, âgé de quarante-deux ans,
marchand épicier, tous deux témoins majeurs, amis du déclarant,
demeurant à Crillardon, lesquels ont signé avec nous le présent
acte, après lecture faite, à l'exception du père de l'enfant qui a
déclaré ne savoir signer.

Marié. Déclaré. Témoins

N^o 4.
Naissance de
Eugène Ernest
Bonhomme.

Sur le fourrier.

L'an mil-huit cent soixante-douze, le deux février à
dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et
officier de l'état civil de la commune de Crillardon, canton
de Clacy, département de Seine-et-Marne, est comparue Auguste
Honore Bonhomme, âgé de trente quatre ans et demi, tourneur
en bois, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un
enfant du sexe masculin né en son domicile le premier février

Décédé à
Saint-Soupplets (Seine-et-Marne)
le dix huit avril mil neuf cent soixante quatre -
Tribillardou le vingt deux avril mil neuf cent soixante quatre -
P. de Marne p. ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Décès de
Pommeau

N^o 6



L'An



mil huit cent soixante - douze,

le deux fèvres, à six heures du soir, devant nous

Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'Etat

civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine - et -

Marne, sous compagnie Jean-Pierre Vermelle, âgé de soixante deux ans, Aubergiste, et Victor Alexandre Marvié, âgé de

cinquante ans, menuisier, tous deux demeurans en cette commune,

lesquels nous ont déclaré que Louise Eugénie Chollet, âgée de vingt trois ans, sans profession, née à Marcillat-lès-Méaux, fille de Jean-Louis Chollet et de Louise Zéphirine Picard

a été décédée en cette commune, ce même jour, deux fèvres, à trois

heures du soir. Après nous être assuré du décès, nous avons

dressé le présent acte que la témoin a signé avec nous

après lecture faite.

Décès de

Louise Eugénie Chollet

2 fèvres.

N^o 7

Naissance de

Alice Julia
Vaudescal

24 fèvres

Décès de Jeanne

Marie Lemoine

mil huit cent

dix huit douze

septembre mil

neuf cent quatre-vingt

neuf à Paris (20)

Trilbardou le quatorze octobre mil neuf cent quarante et neuf.

L'An

mil huit cent soixante - douze, le samedi

vingt-quatre fèvres, à quatre heures du soir, devant nous,

Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'Etat civil de

la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine - et - Marne,

ses complices le sieur Abel-François Vaudescal, âgé de

trente ans et sept mois, conducteur des ponts et chaussées,

demeurant à Meaux, lequel nous a présenté un enfant du

sexe féminin, née au domicile de sa grand'mère, à Trilbardou

ce jour d'hui, vingt-quatre fèvres à deux heures du matin, de

neuf à Paris (20)

Trilbardou le quatorze octobre mil neuf cent quarante et neuf.

son legitime mariage avec Laure Dufrière, âgée de vingt-huit ans et quatre mois, sans profession, domiciliée à Meaux, avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Alice Julia. Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Jacques-François Rivet, âge de cinquante-neuf ans, cordonnier sur le canal de l'Ourcq, et Jean Alexandre Chobert, âge de quarante-cinq ans marchand de bois, tous deux demeurans en cette commune, le premier onde paternel et le second onde maternel de l'enfant; lesdits ours, ainsi que le comparant en nous, signé le présent acte, après lecture faite.

Chobert

Rivet



Feurin,



âge de trente-quatre ans, taillleur, tous deux hommes majeurs demeurants à Grilbardon en avis du déclarant, laquelle ours, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Chauffourier *1^{er} degré*

Dajard

L'an mil huit cent soixante-douze, le samedi deux mars, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Grilbardon, canton de Clacy, département de Marne, sont comparus dans la maison commune Clarisse Emil Pajard, âge de vingt-cinq ans et cinq mois née à Sammeron le vingt-six septembre mil huit cent quarante-six, demeurant à Grilbardon, fils majeur et légitime de Jean Sébastien Pajard, décédé à Sammeron le dix-huit années mil huit cent soixante-un, ainsi qu'il résulte de l'extrait délivré par le maire de cette commune, en légalisé par le juge de paix du canton de La Ferte-sous-Jouarre, et de Marie-Élise Crichet, âge de sixante-sept ans, sans profession, domiciliée à Sammeron, laquelle, ici présente, nous a déclaré consentir au mariage projeté, à une part;

Et Aimée Marie Baillieu, âge de vingt-deux ans et quatre mois, couturière, née à Grilbardon, le trente octobre mil huit cent quarante-neuf, et y demeurant, fille

N^o: 8.
Naissance de
Fernand Gustave
Chauffourier.

25 février.

L'an mil huit cent soixante-douze, le dimanche vingt-cinq février, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Grilbardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, est comparue la mère Jean-Baptiste Chauffourier, âge de vingt-trois ans et demi, institutrice, demeurant en cette commune, laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile ce jour-là à cinq heures du matin, de son legitime mariage avec Éma-Claire Dujuis, âge de vingt-trois ans et quatre mois, institutrice, domiciliée avec son mari à Grilbardon, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Fernand Gustave. Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Clarisse-Emil Pajard, âge de vingt-cinq ans, bourquier, et de Jules André.

M^o 9

Marriage de
Clarisse-Emil Pajard

et

Aimée Marie Baillieu

2 Mars.

majeur et légitime de Christian Paul - Henri Baileul,
 âge de quarante-sept ans, cultivateur, ex de Marie - Geneviève
 Bussière, âge de quarante-quatre ans, sans profession, avec
 domiciles en cette commune, tous deux ici présents, et
 consentant audis mariage, d'autre part. Lesdites
 naissances de l'époux et de l'épouse nous sont constatées par
 l'extraïs délivré par le Maire de Dammeron et l'égalezé par
 le juge de paix du canton de Laperle-sous-Jouarre, et par
 les registres de l'état civil de cette commune, que nous
 avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont
 requis de procéder à la célébration du mariage projeté
 entre eux, et donc les publications ont été faites en
 notre mairie les dimanches dix-huit et vingt-cinq
 février dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification du
 registre de notre commune. Sur notre interpellation, les
 futurs époux et les personnes présentes autorisant le mariage,
 nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de
 mariage. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée
 faisant droit à leur réquisition, et avoir donné lecture
 des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées
 par le produisant et par nous demeurons annexes au
 présent acte, ainsi que du chapitre six, du code civil, rela-
 tif au mariage, nous avons demandé aux futurs époux
 seules de prendre pour mari et pour femme : chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous
 déclarons au nom de la loi que Clémie - Emil Pajard
 et Palmyre - Marie Baileul, sont unis par le mariage



27
Trilbargou
 De quoi nous avons aussitôt dressé acte
 en présence des deux témoins Jean Sébastien Pajard,
 âge de quarante ans, cantonnier-chef, François - Olivier
 Couillard, âge de quarante-sept ans, manouvrier ;
 tous deux Seineins majeurs demeurant à Dammeron, le
 premier frère et le second cousin de l'époux ; de Pierre -
 Victor Baileul, âge de cinquante ans, horloger, demeurant
 à Paris et de Charles - Joseph Baileul, âge de quarante
 neuf ans, cultivateur à Jambles, tous deux témoins mineurs
 et oncles paternels de l'épouse, lesquels ont ainsi que
 les parties contractantes, signé avec nous le présent acte
 après lecture faite et après apposé le renvoi. Le certificat
 d'exemption du service militaire délivré par le maire de
 Dammeron le premier mars mil huit cent soixante-douze, et
 l'égalezé par le sous - Prés de Meaux, nous est présenté à
 l'instant :

Adèle Baileul C. E. Pajard
 Adèle M. Baillieul P. V. Baileul
 Clémie Couillard Baileul
 Baileul

N° 10
 Naissance de
 Se. Geneviève
 Crappe.

2 mars

L'an mil huit cent soixante-douze, le
 samedi, deux mars, à deux heures du soir, devant nous,
 Adolphe de Lignières, Maire en officier de l'état civil
 de la commune de Grilbardon, canton de Claye, Seine-
 et-Marne, ces compagnons le sieur Joseph - Henri Crappe,
 âge de trente-cinq ans, charpentier, demeurant en cette

commune, dequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile hier, premier mars, à quatre heures du matin, de son légitime mariage avec Ernestine Clara Brochard, âgée de trente-deux ans, sans profession, demeurant avec son mari, en aquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Lea Aimée. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Armand Brochard, âgé de soixante-quatre ans, serrurier, aîné de l'enfant, et de Hippolyte Charles, âgé de quarante-deux ans, manouvrier, ami du déclarant, tous deux demeurant en cette commune; lesquels, nous ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Emm^e 7
Brochard clouer



un heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

Foy &c. L Foy B p^r & Adolphe

N^o 11

Décès de
Elise-Tomérie
Vallant

22 mars

N^o 11
Décès de
Marie-Tomérie
Botat

5 Mars.

L'An mil huit cent soixante-douze, le mardi cinq mars, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Villardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, sans comparses Pierre-Honoré Foy, âgé de quarante-huit ans, maçon, et Alexandre Foy, âgé de trente-trois ans, manouvrier, tous deux fils de la défunte ci-après nommée, en demeurant en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Marie-Tomérie Botat, âgée de soixante-ou-ongt ans, sans profession, née en demeurant à Villardon, veuve de Pierre-Honoré Foy, est décédée en son domicile ce même jour à

L'An mil huit cent soixante-douze, le vendredi vingt-deux mars, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Villardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, sans comparses Leon Czochowicz, âgé de trente ans, bâtelier et Simeon Rain, âgé de trente-un ans cultivateur, tous deux gendres de la défunte ci-après nommée en demeurant en cette commune; lesquels nous ont déclaré que Elise-Tomérie Vallant, âgée de cinquante-huit ans, sans profession, née à Eches et demeurant à Villardon, épouse de Jean-Baptiste-Louis Marin, maître-maçon, est décédée ce jourd'hui, vingt-deux mars, à six heures du matin, en son domicile.

Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Adolphe de Lignières S. Botat
Czochowicz

L'An mil huit cent soixante-douze, le mardi, deux avril, à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Villardon, canton de Clacy, Seine-

N° 13

Mariage de
Alfred Achille Persent
et Isabelle Armane
Cochois.

2 avril

Et Marie, son comparsa en la maison commune Alfred Achille Persent, âgé de vingt-trois ans et cinq mois instituteur, né à Paris, deuxième arrondissement, le vingt-trois octobre mil huit cent quarante-huit, demeurant au Plessis-aux-Bois, fils majeur ex légitime de Marie Joseph Melchior Thomas Persent, décédé à Paris, deux Laffitte, n° 16, le dix-neuf décembre mil huit cent cinquante, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par la paroisse de Sainte-Roch ex légalisé par le maire du premier arrondissement de Paris, et de Marie Josephine Marriesse, âgée de cinquante-huit ans, rentière, domiciliée à Villedieu, laquelle ici présente nous a déclaré consentante au mariage projeté, d'autre part;

Et Isabelle Armane Cochois, âgée de vingt-quatre ans, couturière, née à Villedieu le vingt-sept mars mil huit cent quarante-huit, ex et demeurante fille majeure ex légitime de Jules Germain Cochois, âgé de cinquante-deux ans, maître-maçon et de Augustine Rousseau, âgée de cinquante-douze ans, sans profession aussi domiciliée en cette commune; tous deux ici présents ex consentants said mariage, d'autre part. Les dites mariances de l'époux et de l'épouse nous sont constatées par un extrait délivré par le maire du second arrondissement de Paris et légalisé par le président du tribunal de l'instance de la Seine, et par les registres de l'état civil de cette commune que nous avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont requis de procéder

à la célébration du mariage projeté entre eux, ce dont les publications ont été faites en notre mairie et à celle du Plessis-aux-Bois les dimanches dix-sept et vingt-quatre mars dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de notre commune et d'un certificat délivré par le maire du Plessis-aux-Bois, en date du vingt-sept mars. Sur notre interpellation, les futurs époux et les personnes autorisées à mariage, nous nous declara qu'il n'a pas été fait de contrat. De plus, le certificat d'exemption du service militaire, délivré par le sous. Bailli de l'arrondissement de Meaux, le vingt-un juillet mil huit cent soixante-dix nous a été présenté par l'époux.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requérance, et après avoir donné lecture des pieces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées par le produisant et nous, demeureront annexées au présent acte, ainsi que du chapitre six du Code civil, relatif au mariage, nous avons demandé aux futurs s'ils veulent de prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que Alfred Achille Persent et Isabelle Armane Cochois, sous unis par le mariage. De quoi nous avons aussitôt dressé acte en présence des sieurs Casimir Abner Persent, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, domicilié à Ecourt, arrondissement de Péronne (Somme); Jean Marie Théophile Persent, âgé de soixante-un ans, propriétaire, domicilié

15

à Trilbardou, tous deux oncles paternels de l'époux, et de
Pierre-Athanase Cochinois, âgé de cinquante-neuf ans,
propriétaire, domicilié au Blémens, commune de Cligny,
oncle paternel de l'épouse et de Joseph Cochinois, âgé de
trente-deux ans, entrepreneur de maçonnerie, domicilié à
Lublaines, canton de Meaux, et frère de l'épouse ; lesquels
ont ainsi que les parties contractantes signé avec nous le
présent acte après lecture faite.

J. B. Cochinois act. Père et M. Marnier
A. Poulet F. Chare
G. P. A. P. T. C.
Cochinois

Cochinois Cochinois T. Chare

No^o 14

Maisance de
Désiré-Ferdinand
Cirlet

9 avril

Décédé le vingt-deux janvier mil neuf cent cinquante-neuf à Versailles, (Seine et Oise). — Trilbardou le vingt et un février mil neuf cent cinquante-trois. — Seul père — présentation et déclaration nous ont été faites en présence de

Jean-Baptiste Mariz, âgé de quarante-quatre ans, maçon,
et de Jean Laffourcade, âgé de quarante-huit ans,
graveur, tous deux demeurant à Trilbardou et ayant
déclaré ; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

J. Laffourcade
M. Mariz
T. Chare

No^o 15

Enfant de Chardon
Alexandre, présenté
sans vie.

F. Jardin

L'an mil huit cent soixante-douze, le vendredi
sept juillet, à onze heures du soir, devant nous, Adolphe
de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune
de Trilbardou, canton de Cligny, Seine-et-Marne, son
compagnon les sieurs Chardon Alexandre, âgé de trente-sept
ans, et Houdant Jean, âgé de cinquante-un ans, tous
deux, manœuvriers, domiciliés en cette commune ; lesquels nous
ont présenté sans vie un enfant du sexe féminin, déclarant
que le père et mère de cet enfant sont Chardon Alexandre,
premier comparant, et Julie Mélanger, âgée de trente-sept
ans, sans profession, et que c'est ce même jour, vendredi,
septembre, à onze heures du soir, que l'enfant est sorti du
sein de sa mère. Après nous être assuré du décès, nous avons
aussitôt dressé le présent acte que le premier comparant a
signé avec nous après lecture faite, le second ayant déclaré
ne savoir signer. — C. Gaudot T. Chare

L'an mil huit cent soixante-douze, le samedi,
quinze juillet, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe
de Lignières, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune

N^o 16

Mariage de
Henri Caron
et de
Marie-Désirée
Mauré.

15 juin.

de Chibardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, sonz comparaus en la maison commune. Henri Caron, âgé de vingt-deux ans, manœuvrier, demeurant à Chibardon, où il est né le dix-neuf mars mil huit cent cinquante, fils unique de Lémbrière Auguste Caron, âgé de cinquante-six ans et demi, charretier, et de Julie Dubois, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession; tous deux demeurans en cette commune, iiii prezents et consentants au mariage projeté, d'une part, et Marie-Désirée Mauré, âgée de dix-huit ans en demi, couturière, demeurant à Chibardon, née à Neuflmontiers le quinze ains mil huit cent cinquante-trois, fille unique de Alexandre-Auguste Marie, âgé de cinquante ans en demi, menuisier, et de Joséphine Pouyaud, âgée de quarante-trois ans, couturière, tous deux demeurans en cette commune, iiii prezents et consentants, l'autre part.

Cesdites naissances de l'époux et de l'épouse nous sont constatées par les registres de cette commune que nous avons sous les yeux, et par un extrait délivré par le maire de Neuflmontiers et légalisé par le président du tribunal civil de Meaux, lequel extrait, paragraphe par la partie produisante et nous, restera annexé au présent acte. - Les parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et donc les publications ont été faites en notre mairie les dimanches vingt-six mai et deux juin derniers, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de notre commune. Sur notre interpellation, les futurs époux et les personnes présentes autorisant le mariage, nous avons

déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat. De plus, le futur a été exempté du service militaire pour blessures reçues à l'armée devant l'ennemi. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requisition, et après avoir donné lecture des juices ci-dessus mentionnées, ainsi que du Chapitre six du code civil relatif au mariage, nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Henri Caron et Marie-Désirée Mauré sont unis par le mariage. De quoi nous avons aussitôt dressé acte en présence de Henri Caron, âgé de cinquante ans, berger, demeurant à Everny, de Victor Jolly, âgé de quarante-six ans, cultivateur, demeurant à Chibardon, tous deux oncles maternels de l'épouse, de Casimir Félix Pouyaud, âgé de quarante-neuf ans, pâtre, demeurant à Neuflmontiers, et de Paul Félix Vanson, âgé de quarante-neuf ans, boulanger, demeurant à Gravelle-Paris, tous deux oncles maternels de l'épouse; lesquels, à l'exception du Victor Jolly, qui a déclaré ne savoir signer, ont ainsi que les parties contractantes signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Marie-Mauré X Dubois
Caron Henri CARON
V. Jolly Pouyaud P. F. Vanson
J. Pouyaud J. Pouyaud
H. Caron J. Pouyaud

L'an mil huit cent soixante-douze, le dimanche seize juin, à huit heures du matin, devant nous, Adolphe

No. 17
Décès de
Julienne - Julie
Métayer.
16 juillet

L'An mil huit cent soixante-douze, le dimanche vingt et un juillet, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Crécy-en-Brie, canton de Claye, Seine-et-Marne, son compatriote les sœurs Chardon Alexandre, âgée de trente-sept ans et Hélyette Baptiste, âgée de quarante-un ans, tous deux manouvriers, demeurant en cette commune, le premier époux et le second voisin de la défunte ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que Julienne - Julie Métayer, âgée de trente-six ans, sans profession, née à Crécy-en-Brie, le soixante et un juillet cent trente-cinq, et y demeurant, fille de Pierre Métayer ou de Catherine Geneviève Suzanne et Céleste, ex épouse de Alexandre Chardon, premier compatriote est décédée en son domicile, ce même jour, à une heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

Chardon
et Beuraut

No. 18.
Décès de
Samson - Nicolas
Philibert
Guyon.
21 Juillet.

L'An mil huit cent soixante-douze, le vendredi vingt et un juillet, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Crécy-en-Brie, canton de Claye, Seine-et-Marne, son compatriote les sœurs Guyon Alexandre, âgée de quarante-deux ans, agricultrice et de Lignières Emile, âgée de vingt-sept ans, cultivateur, tous deux demeurant aux Olliottes, de la commune de Crécy-en-Brie, le premier oncle maternel et le second maître du défunt ci-après nommé ; lesquels nous ont déclaré que Guyon Samson - Nicolas - Philibert, âgé de dix ans et demi né à Crécy-en-Brie trois années mil huit cent soixante-un

fil de Guyon Gabriel, décédé à l'hôpital de Meaux et de Virginie Bluyette, décédée à Pacy, est décédé au domicile de son oncle, premier compatriote, ce même jour, vingt et un juillet, à cinq heures du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Playette
E de Lignières
et Beuraut

No. 19.
Décès de
Christian - Paul
Henri Baillieu

15 juillet.

L'An mil huit cent soixante-douze, le dimanche quatorze juillet, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Crécy-en-Brie, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus les sœurs Pajard Clémence, âgée de vingt-cinq ans, boulanger, demeurant à Crécy-en-Brie, et Baillieu Charles Joseph, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur, demeurant à Gablancs ; le premier gendre et le second père du défunt ci-après nommé ; lesquels nous ont déclaré que Baillieu Christian - Paul Henri, âgé de quarante-sept ans et demi, cultivateur, né à Paris, le vingt et un juillet mil huit cent vingt-quatre, fils de Baillieu Charles et de Caroline Charlotte Guérambel, tous deux décédés à Paris, et époux de Marie Honorine Bussière, est décédé en son domicile à Crécy-en-Brie, ce même jour, quatorze juillet, à une heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Pajard
Baillieu

L'An mil huit cent soixante-douze, le dimanche quatre-vingt, à huit heures du matin, devant nous Adolphe

No. 20

Décès de
Présente Antoinette
Debeaujouis

3 Sept.

de Lignières, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Vilbardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus les sœurs Debeaujouis. Clémence, André, âgée de quarante-deux ans, manœuvre, et Clémentine Amédée, âgée de quarante-huit ans, domestique, toutes deux demeurant à Vilbardon, le premier fils et le second gendre du défunt ci-après nommés, lesquels nous ont déclaré que Clémence Antoinette Debeaujouis, âgée de soixante-dix ans, manœuvre, demeurant à Vilbardon où il est né le douze juillet mil huit cent deux, fils de Nicolas Debeaujouis et de Geneviève Anne Piarne, et veuf de Marie Adeline Tirmelle, est décédée en son domicile, hier trois heures, à six heures du soir. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Signature et Clément Debeaujouis

No. 21

Naissance de
Médéric
Caron.

28 aout 1861

L'an mil huit cent soixante-douze, le jeudi vingt-neuf aout, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Vilbardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus le sieur Henri Caron, âgé de vingt-trois ans, manœuvre, demeurant en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile, hier, vingt-huit aout, à onze heures du soir, de son légitime mariage avec Marie Dérisée Maré, âgée de dix-neuf ans, couturière, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner le prénom de Médéric. Lesdites

présentation et déclaration nous ont été faites en présence des Caron Ambroise, âgé de cinquante-sept ans, charretier, et de Marie Alexandre Auguste, âgée de cinquante-un ans, menuisier, tous deux demeurant à Vilbardon, et aïeuls de l'enfant, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Caron Henri Caron

Marie *Cet de Segnoz*

No. 22

Naissance de
Eugène-Amand
Couprey

Signature

Par acte en date du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, envers à la mairie de Charny : Couprey Eugène Amand, sous la raison sociale d'«*coupeau*» dans lequel il exerce une profession de tailleur, a contracté mariage avec Alexandre Esevere, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant à Vilbardon, avec

Eugène Amand

Signature

A. Couprey

Signature

F. Couprey

Signature

H. Couprey

Signature

A. Couprey

Signature

F. Couprey

Signature

présentation et déclaration nous ont été faites en présence de

Caron Ambroise, âgé de cinquante-sept ans, charretier,

et de Marie Alexandre Auguste, âgée de cinquante-un ans, menuisier, tous deux demeurant à Vilbardon, et

aïeuls de l'enfant, lesquels ont ainsi que le déclarant

signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Couprey

Caron *Signature*

No 23

Néissance de
Jules Dubois.

27 gbr

décédé à
Château Chirry
(Aube) le vingt-
huit mars mil neuf-
cent cinquante-deux.
Enlevé de la crèche
deux mil neuf cent
cinquante six.
Se Marie le
27

L'an mil huit cent soixante-douze, le samedi
vingt-huit septembre, à dix heures du matin, devant nous,
Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de
la commune de Crillardon, canton de Clacy, Seine-et-
Marne, est comparu le sieur Hippolyte Dubois, né en
âge de quarante ans, manouvrier, demeurant en cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en
son domicile, hier, vingt-sept septembre, à sept heures du
soir, de son légitime mariage avec Rosine Caron, âgée de
trente-huit ans, sans profession, demeurant avec son mari, et
auquel enfant il a déclaré donner le prénom de Jules.
Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en
présence de Charles Hippolyte Dubois, âgé de cinquante-
hors ans, marchand épicer, oncle paternel de l'enfant, et de
Alfred Rain, âgé de quarante ans, manouvrier, voisin
du déclarant, tous deux demeurant à Crillardon, lesquels
ont signé avec nous le présent acte, à l'exception du père
de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer, le tout après lecture
faite.

a Raiz

Hippolyte Dubois

Eug

L'an mil huit cent soixante-douze, le
dix-sept novembre, à onze heures du matin, devant nous
Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de
la commune de Crillardon, canton de Clacy, Seine-et-
Marne, est comparu le sieur Régis Ernest Théophile
âgé de trente ans, manouvrier, demeurant en cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né

par acte en date du neuf
juin mil neuf cent, inscrit à
la mairie de Noisiel (3. d.M.)
nom Eugénie Estelle, dont
nous avons constaté dans
toute ci-contre, a contracté
mariage avec Hippolyte avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner le prénom
d'Eugénie Estelle. Lesdites présentation et déclaration
nous ont été faites en présence de Félix Augustin Régis
âgé de soixante-six ans, charretier, et Amand François
Brachard, âgé de soixante-cinq ans, serrurier, le premier
grand-père paternel et le second grand-père maternel de
l'enfant, tous deux témoins majeurs demeurant à Crillardon;
lesquels ont ainsi que le déclarant, signé avec nous le
présent acte après lecture faite.

Eug Vallet

No 24
Néissance de
Clémence Adèle
Michon

27 gbr

Décédée à
Paris (10^e
arrondissement)
le quatorze
septembre
mil neuf
cent soixante
deux.
Le dix-huit
septembre
mil neuf cent
soixante-deux.
C. de Noirey

et Hoy

69

Recensement
N° 26.
Naissance de
Angèle Désirée
Pinart
9 decembre

demeurant à Isles les Villenoy, arrondissement de Meaux, Seine et Marne, et Thomas Vermeille, âge de soixante-sept ans, blanchisseur, demeurant à Vilbardon, ami du père de l'enfant, devant nous ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite. / C. Vermeille

E. Gérardin, Maire

L'Officier d'état-civil
demeurant à
Vilbardon, a six heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Vilbardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Pinart Louis-François-Auguste, âge de trente-six ans, mécanicien, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, ce jour-là, neuf d'heure, à une heure du matin, de son légitime mariage avec Marie Marguerite-Louise Rein, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Angèle-Désirée. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Jean Pierre Rein, âgé de soixante-huit ans, rentier, aïeul maternel de l'enfant, et de Médard Dantan, âge de soixante ans, journalier, voisin du père de l'enfant, tous deux demeurant à Vilbardon, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite. /

Pinart

870112
Dantan
P. de Lignières

N° 27
Naissance de
Blanche-Marie
Pajard
21 decembre

Décédée le
huit janvier
mil neuf cent
quarante sept,
à Paris (18).
Vilbardon, le
trente janvier
mil neuf cent
quarante sept.
Maire

N° 28
Naissance de
Marie-Ernestine
Vincent
22 decembre

Cet acte est daté du 22 juillet
et résulte d'un mariage
entre M. Vincent, domicilié
à Vilbardon, et
l'autre partie étant
contracté dans le mois de
septembre 1842, et
contracté mariage avec
un Alexandre Séjoli,
qui mentionné soit par nous
le 22 d'août avec la date
mil neuf cent un.

L'Officier d'état-civil
demeurant cette soixante-douze, le vingt et un
décembre, à sept heures du soir, devant nous, Adolphe de
Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de
Vilbardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, est comparu
le sieur Pajard Clarisse-Emile, âgée de vingt-six ans, veuve,
demeurant à Vilbardon, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né en son domicile, ce jour-là, vingt et un
décembre, à six heures du soir, de son légitime mariage avec
Palmyre Marie Bailleul, âgée de vingt-trois ans, sans
profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a
déclaré donner les prénoms de Blanche-Marie. Lesdites
présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Jules
André Fourcin, âge de trente-quatre ans, tailleur, et de
Lion-Gustave Chauffourier, âge de vingt-quatre ans, instituteur,
tous deux témoins majeurs, demeurant à Vilbardon, et amis
du déclarant ; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé
avec nous le présent acte, après lecture faite. / E. Pajard

N° 29
Naissance de
L.G. Chauffourier

L'Officier d'état-civil
demeurant à
Vilbardon, le
soixante-douze, le vingt-deux
décembre, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de
Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de
Vilbardon, canton de Clacy, Seine-et-Marne, est comparu
le sieur Vincent Eugène, âgé de trente trois ans, manouvrier
demeurant en cette commune ; lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né en son domicile, hier, vingt-deux décembre,
à neuf heures du matin, de son légitime mariage avec Louise
Nicolas, âgée de vingt-trois ans, couturière, demeurant avec
son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms

Eug. Pajard

de Marie-Emilie. Cesdites présentation et déclaration
nous ont été faites en présence de Clarisse-Emile Lajard,
âge de vingt-six ans, bourrelier, et de Charles Hippolyte
Dubois, âge de cinquante-trois ans, marchand épicier ;
tous deux témoins majeurs demeurant à Grilbardon, et voisins
du déclarant ; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Saint-Prix Octobre

1^{re} d'ignier

L'An mil huit cent soixante douze le vingt quatre
décembre à onze heures du matin, devant nous Adolphe de
Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune
de Grilbardon, canton de Clacy, Seine et Marne, sont comparus
Michel Adolphe Fourrié, âge de soixante-cinq ans professeur
et Amand-François Brachard, âge de vingt-cinq ans
 serrurier ; tous deux demeurant à Grilbardon ; le premier leur
frère et le second neveu du défunt ci-après nommés :
lesquels nous ont déclaré que Amable Jean-Baptiste Vasse
âge de soixante-huit ans pasteur, demeurant à Grilbardon,
en il est né le vingt six mil huit cent quatre, fils de Joseph
Vasse et de Céline Coulon, tous deux décédés à Grilbardon, et
époux de Virginie Desenvalles, sans profession, demeurant en
cette commune, est décédé en son domicile, hier, vingt-huit
décembre à une heure du soir. Après nous être assuré du décès nous
avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec

nous après lecture faite / Brachard

M. Fourrié S^{me} d'ignier

N^o: 30

Naissance de

Victor Beraut

27 dec

Par acte ou dat du

deux de cent huit mil

huit cent quatre-vingt

dix-neuf, inscrit à la

mairie de Vigny le 25

et auquel enfant il a été donné le prénom de Victor, le

naissance est constatée

dès présentation et déclaration nous ont été faites en présence de

l'un l'autre et contre à Louis Séguin, âge de trente-sept ans, chauffeur, et de Lyon

orthopédiste marié avec

Anna Bléquier.

C'est mention faite

par nous officiellement

total civil de la commune

de Grilbardon le trois second anné du présent acte ; lesquels ont, ainsi que le père de

l'enfant mil huit cent quatre-vingt-deux, l'enfant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Emy Remy Beraut veuve Chauffourier

S^{me} d'ignier

L'An mil huit cent soixante douze le vingt sept décembre
à une heure du soir, devant nous, Adolphe de Lignières,
Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Grilbardon,
canton de Clacy, Seine et Marne, est comparue la sœur Victor
Beraut, âge de trent-quatre ans, charrette, demeurant à
Grilbardon, telqu'en a présenté un enfant du sexe masculin,
né en son domicile, ce jourd'hui, vingt-sept décembre, à huit
heures du matin, de son legitimate mariage avec Julie Brachard,

âge de trente-un ans, sans profession, demeurant avec son mari,

Victor Beraut dont la

naissance est constatée

dès présentation et déclaration nous ont été faites en présence de

l'un l'autre et contre à Louis Séguin, âge de trente-sept ans, chauffeur, et de Lyon

orthopédiste marié avec

Anna Bléquier.

Gustave Chauffourier, âge de vingt-quatre ans, instituteur,

par nous officiellement

total civil de la commune

de Grilbardon le trois second anné du présent acte ; lesquels ont, ainsi que le père de

l'enfant mil huit cent quatre-vingt-deux, l'enfant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Emy Remy Beraut veuve Chauffourier

S^{me} d'ignier

Clos et arrêté le présent registre destiné à
constater les Naissances, qui sont au nombre de quatre, les
Mariages, au nombre de cinq et les Décès, au nombre de
dix, pendant le cours de l'année mil huit cent soixante
douze, par nous, Maire de la commune de Grilbardon, soussigné
ce jourd'hui, trente-un décembre mil huit cent soixante
douze f.

Le Maire :

S^{me} d'ignier

Table alphabétique
des actes contenus au présent registre

Naissances

n° d'ordre	n° de regist.	Naissance	Dates
			des actes des naissances
1	30	Béraud Victor	27 X - 27 X -
2	4	Bonhomme Eugène Ernest	2 Janvier 1 ^{er} février
3	21	Caron Médéric	2 Janvier 28 aout
4	8	Chauffourier Fernand-Gustave	3 Janvier 31 Janvier
5	23	Dubois Jules	29 Janvier 27 Janvier
6	3	Guilbert Désiré	2 Janvier 8 Janvier
7	25	Michon Clémence-Alice	24 Janvier 23 Janvier
8	27	Pajard Blanche-Marie	21 X - 21 X -
9	26	Pinart Angèle-Désirée	9 X - 9 X -
10	24	Réaume Eugénie-Estelle	7 Janvier 1 ^{er} Janvier
11	23	Coupry Eugène-Amédée	7 Janvier 7 Janvier
12	14	Cirlet Désiré-Ferdinand	10 aout 9 aout
13	10	Crappa Léa-Amélie	1 ^{er} mars 1 ^{er} mars
14	7	Vaudiscaut Alice-Jules	24 Janvier 24 Janvier
15	28	Vincent Marie-Lantie	23 X - 22 X -

Mariages :

1	16	Entre Caron Henri et Marie-Marié Débrou	1 ^{er} Janvier
2	1	Entre Cartet Nicolas et Duval Marie-Tomérie	1 ^{er} Janvier
3	2	Entre Lefèvre Camille-Arène et Claire Adélaïde-Sophie Garnigny	1 ^{er} Janvier
4	9	Entre Pajard Clasine-Emil et Baillieu Palmire-Marie	1 ^{er} mars
5	13	Entre Persent Alfred-Achille et Cahors Isabelle-Armonie	Janvier

Dix-huitième en dernier feuille
M. Noël

Décès :

N° d'ordre	N° du regist.	Nom et prénom	Dates	
			des actes	des décès
1	49	Baillieu Christian-Paul-Henri	16 juillet	16 juillet
2	11	Botat Marie-Tomérie	5 mars	5 mars
3	6	Cholin Louise-Eugénie	2 Janvier	2 Janvier
4	15	Lafond de Chardon Alexandre, veuve sans vie	7 juillet	7 juillet
5	20	Debeaujoux Odamee-Antoine	Janvier	Janvier
6	3	Tor Pierre-Étienne	2 Janvier	2 Janvier
7	18	Guyon Jean-Baptiste-Nicolas-Philibert	25 juillet	25 juillet
8	17	Attayer Juliette-Julie	16 juillet	16 juillet
9	14	Baillant Alice-Tomérie	9 ^e mars	8 ^e mars
10	49	Fasse Amable-Jean-Baptiste	24 X -	23 X -

Récapitulation

Naissances	- - - - -	15
Mariages	- - - - -	5
Décès	- - - - -	10
Total	<u><u>30</u></u>	actes

Certifie sincère et véritable par nous, Maire de la commune de Trilbardon, sousigné, ce jour-là, l'an
jainer mil huit cent soixante-treize.

Le Maire :
Et de l'ignorance